



Municipalité de Sainte-Élisabeth

AVIS PUBLIC

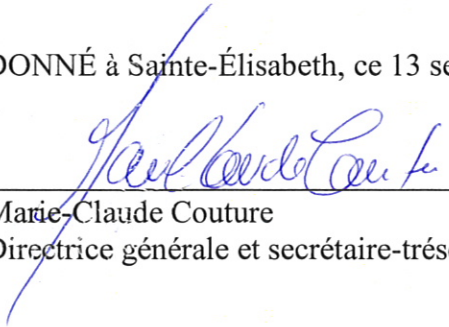
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, à une séance ordinaire tenue le sept (7) août deux mille dix-sept (2017), au 2270 rue Principale, Sainte-Élisabeth, a adopté le règlement numéro 489-2017, comme suit :

Règlement visant à citer à titre de biens patrimoniaux le presbytère de Sainte-Élisabeth et la partie du terrain situé devant la façade.

- Toutes personnes intéressées de prendre connaissance dudit règlement peuvent le consulter aux heures habituelles de bureau au 2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth.
- Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Élisabeth, ce 13 septembre 2017.

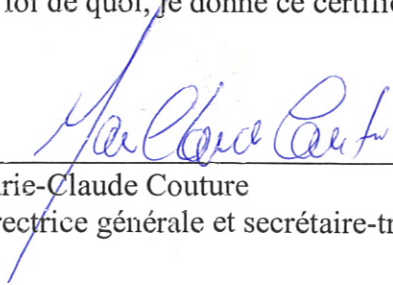


Marie-Claude Couture
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Élisabeth, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 13 septembre 2017 entre 9h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 septembre 2017.



Marie-Claude Couture
Directrice générale et secrétaire-trésorière